Le Grand Marché Transatlantique

appelé aussi TAFTA, TTIP ou PTCI

*Article 3 :« L'Accord prévoira la libéralisation réciproque du commerce des biens et des services ainsi que des règles sur les questions en rapport avec le commerce avec un haut niveau d'ambition d'**aller au-delà des engagements actuels de l'OMC**. »*

BON À SAVOIR

C'est la Commission européenne qui négocie au nom de tous les pays de l'Union européenne.

Un OTAN économique

« Ce partenariat est le projet le plus ambitieux à ce jour pour lier les deux côtés de l'Atlantique dans une union de l'Ouest plus étroite, et d'ajouter un pilier économique à l'ancien pilier militaire représenté par l'Otan. »

(New York time 03/04/2014)

Nous devons prendre conscience du potentiel inexploité du marché transatlantique. C'est autant un impératif stratégique qu'un impératif économique.

30/11/2012

Hillary Clinton

Contourner les obstacles de l'OMC par de multiples accords de libre-échange

Novembre 2011

Signature entre 11 pays riverains du Pacifique du

Partenariat Trans-Pacifique , PTP

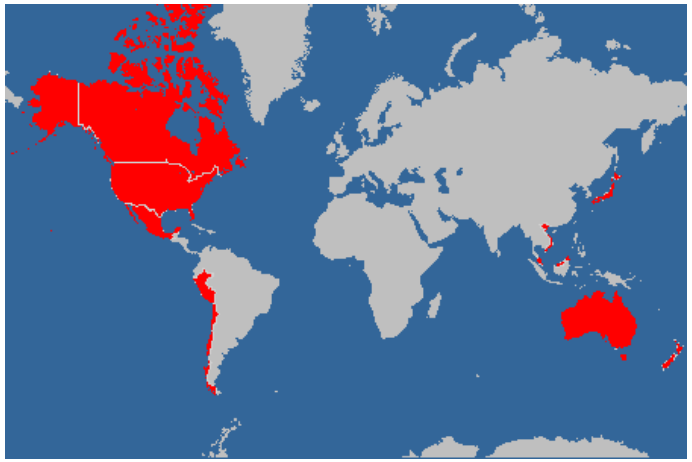

Février 2012

Les États-Unis, l'UE + une vingtaine d'autres États ont entamé à Genève des ***négociations sur le commerce des services*** : ***TISA***

le 13 février 2013

MM Van Rompuy et Barroso signent avec le Président Obama l'engagement d'entamer la procédure en vue de négocier le ***Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement : PTCI/TAFTA***

25/09/2014

L'accord de libre-échange Canada – UE, CETA

devrait être signé.

Un cheval de Troie pour introduire le TAFTA

A qui profitent ces accords?

A ceux qui font un intense lobbying. Ce sont les groupes industriels et financiers des 2 côtés de l'Atlantique, notamment ceux regroupés dans le TABC.

TABC

TRANS-ATLANTIC BUSINESS COUNCIL

Cargill

IBM

EXXON Mobil

Coca-Cola

ALSTOM

TOTAL

AIRBUS

Sun ORACLE

BASF The Chemical Company

Deutsche Bank

NASDAQ

Lilly

PM PHILIP MORRIS INTERNATIONAL

orange

Nestlé

SIEMENS

Ford

Microsoft

STATOIL

Johnson Controls

LAFARGE

BRITISH AMERICAN TOBACCO

Unilever

Toute la liste sur le site du TABC : http://www.transatlanticbusiness.org/members/member-companies/

Les transnationales à la manœuvre, le contrôle citoyen à la trappe

119 réunions entre janvier 2012 et avril 2013 entre les lobbies et la Commission Européenne

65 % du texte est « soufflé » par les lobbies !

http://stoptafta.wordpress.com/2014/07/08/who-lobbies-most-on-ttip/

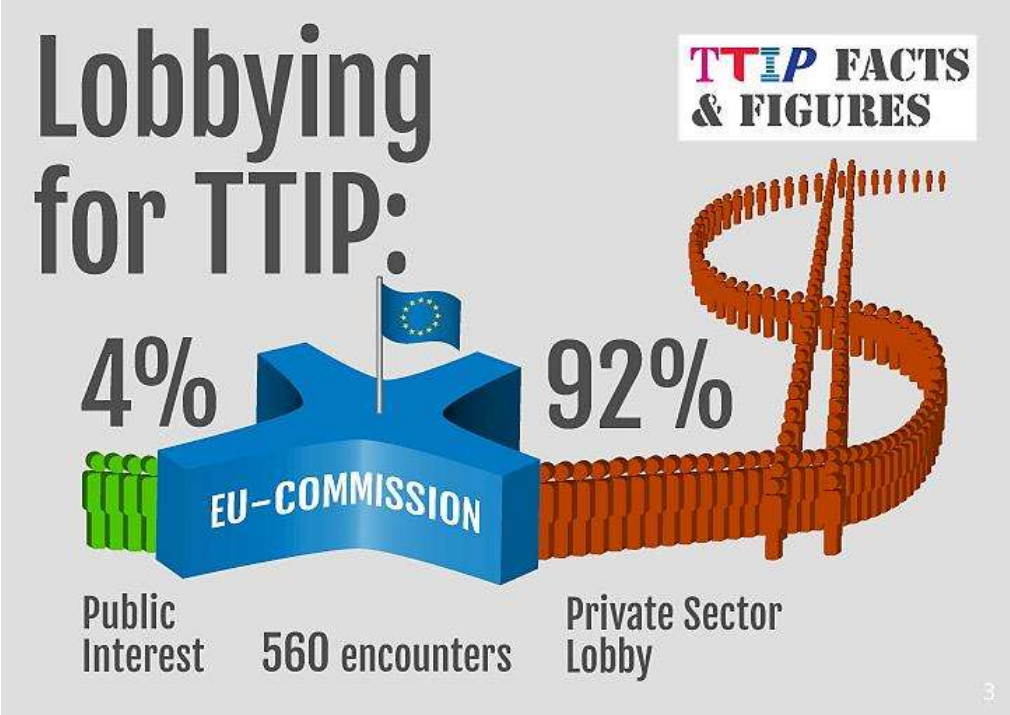

C'est donc une attaque sans précédent contre la démocratie

Axes fondamentaux d'un accord de libre échange (ALE)

1. Réduction des barrières tarifaires

Réduire voire supprimer les droits de douane et les taxes sur les importations.

2. Réduction des barrières non tarifaires

Revoir à la baisse voire supprimer les normes sociales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales ou techniques.

3. Règlement des différends entreprises/ pouvoirs publics

par un mécanisme en dehors de toute institution judiciaire

1. Réduction des barrières tarifaires

« Il faut parvenir à une réduction substantielle des tarifs douaniers *»

Les droits de douane sont souvent bien plus élevés pour les importations dans l'Union Européenne, en particulier pour les produits agricoles.

**Dans le mandat donné à la Commission européenne par le Conseil des ministres européen du commerce du 14 juin 2013*

L’agriculture serait la première victime

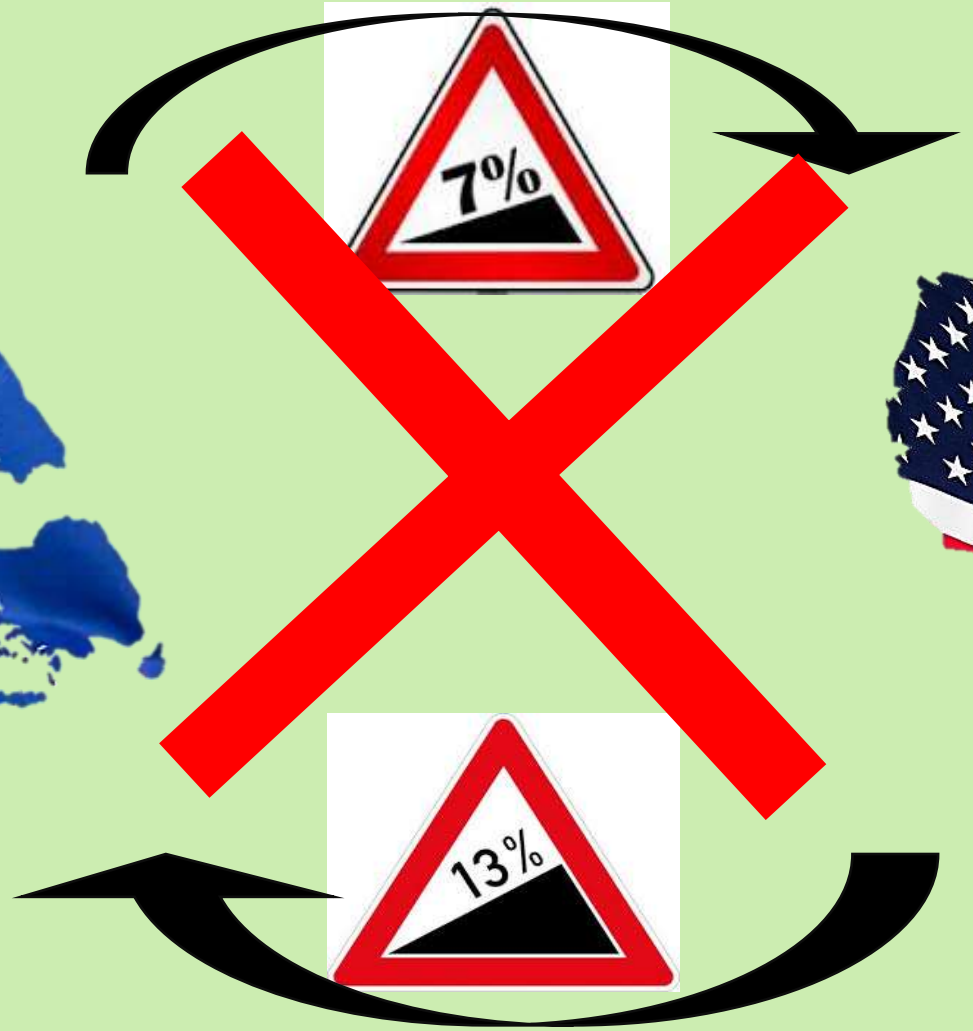

Sans mesures de protection, notre agriculture n’aurait d’autre possibilité que de s’engouffrer encore davantage dans un modèle chimico-productiviste néfaste pour l’environnement et l’emploi. L’agriculture paysanne serait fortement menacée.

Source CEPII, « Les enjeux économiques du partenariat transatlantique » www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2013/let335.pdf

Les droits de douane permettent à l'Union Européenne de se protéger contre un taux de change plus favorable pour les productions états-uniennes.

2. Réduction des barrières non tarifaires

- **SECURITE ALIMENTAIRE - DEREGLEMENT ECOLOGIQUE - BREVETAGE DU VIVANT**
- **OFFENSIVE CONTRE LES SERVICES PUBLICS**
- **EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE**
- **LIBERALISATION COMPLETE DES STRUCTURES FINANCIERES**
- LIBERTÉ & VIE PRIVÉE
- CULTURE & PRODUCTION ARTISTIQUE

Réduction des barrières non tarifaires

SECURITE ALIMENTAIRE

Le principe de précaution

Non reconnu par les États-Unis, il figure au contraire dans les traités européens. Aux USA, l'élevage est massivement industriel et utilise largement la chimie.

OGM : interdits à la culture en France, réglementés à la vente, étiquetés

Le bœuf aux hormones : autorisé aux USA, interdit en Europe

La volaille désinfectée avec des solutions chlorées : autorisée aux USA, interdit en Europe

Les porcs traités à la ractopamine*, produit interdit dans 160 pays, autorisé aux USA.

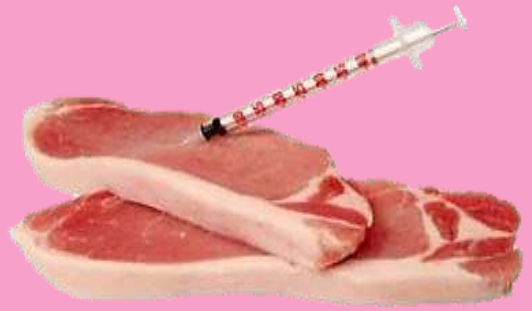

**Additif alimentaire destiné à augmenter la masse maigre*

L'étiquetage

« Les exigences de marquage doivent être limitées à ce qui est l'essentiel et ce qui est le moins restrictif pour le commerce »

(note de la Commission EU)

Restrictif pour le commerce ?

~~Protocole de KYOTO~~

Réduction des barrières non tarifaires

DEREGLEMENT ECOLOGIQUE

Les multinationales pourraient exiger la fin des moratoires sur l'exploitation des ressources extractibles et « l'harmonisation » des règles d'utilisation des produits chimiques.

- Exploitation des gaz de schiste
- Sables…
- Règlementation REACH sur les produits chimiques
- …

Les firmes décideront

Réduction des barrières non tarifaires

BREVETAGE DU VIVANT

Breveter le vivant consiste à faire reconnaître par l'Office des Brevets (européen ou américain) qu'un composant du « vivant » appartient à une personne ou une entreprise.

Si une plante est brevetée :

- Il est interdit de garder une partie de la récolte pour en faire la semence de l'année suivante
- Il est impossible de s'échanger des semences

Conséquences :

- Diminution de la biodiversité cultivée, avec des semences adaptées aux terroirs
- Augmentation du coût de la semence : il faut y ajouter des royalties liées au brevet.
- Pas de recherche indépendante sur une plante brevetée (OGM)
- La « bio piraterie » est facilitée
- Les brevets renforcent les monopoles des grands semenciers sur les ressources alimentaires mondiales

La très récente (11/09/2014) disposition de la Loi d'Avenir Agricole favorisant l'échange de semences paysannes risque d'être balayée , comme toutes les règlementations européennes et nationales contre les OGM…

Réduction des barrières non tarifaires

OFFENSIVE CONTRE LES SERVICES PUBLICS

***Article 15**. Le but des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de libéralisation de chacune des Parties au **plus haut niveau de libéralisation** atteint dans les ALE existants, en conformité avec l'article V de l'AGCS, et s'appliquant substantiellement à tous les secteurs et à tous les modes de fourniture, tout en réalisant **de nouveaux accès au marché en éliminant les obstacles d'accès au marché qui existent encore depuis longtemps**, reconnaissant le caractère sensible de certains secteurs.*

Ouverture aux entreprises privées des services publics : santé, éducation, eau, énergie, services à la personne, transports routiers, ferroviaires.

Ne seraient exclus du traité que les services strictement liés à la sécurité des états (armée, justice, police aux frontières)

Art 20 du document de négociation

USA, pays non membre de l'Organisation Internationale du Travail

Réduction des barrières non tarifaires

EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

Il paraît que le TAFTA va résoudre les problèmes…

Cet accord de libre échange devrait augmenter le PIB de l'UE de

0,5% d'ici 2027…

Hypothèse *optimiste* formulée par le « Center Economic Policy Research », sur commande de la Commission européenne.

- La Commission européenne elle-même reconnaît comme « légitime » l'inquiétude d'une augmentation du nombre de chômeurs …
- Elle recommande aux états membres de faire appel aux fonds d'aide structurelle tel que le Fonds Social Européen.

Compétitivité, libre concurrence : compatibles avec protection sociale ?

Réduction des barrières non tarifaires

LIBERALISATION COMPLETE DES STRUCTURES FINANCIERES

Art. 39 : «L'Accord comprendra des dispositions sur l'entière libéralisation des paiements courants et des mouvements de capitaux (…)»

- Régulation financière et bancaire
- Contrôle des banques
- Taxation des transactions financières
- CPAM *Les Assurances privées pourraient les attaquer en justice pour concurrence déloyale.*
- Retraites par répartition *Elles pourraient être démantelées, les compagnies d'assurances se substitueraient aux CRAM,ARRCO, AGIRC…*

Banques et assurances privées « RASSUREES »

Ouverture des marchés publics aux multinationales : une atteinte à tous les niveaux du territoire

Article24. […] Toutes les autorités et entités infranationales (comme les États ou les municipalités) ***devraient se conformer efficacement aux dispositions du chapitre de protection des investissements du présent Accord****. L'Accord visera à* ***accroître l'accès mutuel* aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional et local)****, et dans le secteur des services publics […]*

** Rappelons que les USA sont une fédération d'Etats relativement maîtres de leurs choix alors que les règles européennes s'imposent à chacun des Etats.*

[…] L'accord doit également inclure des règles et disciplines pour surmonter les obstacles ayant un impact négatif sur les marchés publics de chacun, ***y compris les exigences de localisation et les exigences de production locale… en vue d'accroître l'accès au marché****, et chaque fois que c'est approprié, de rationaliser, de simplifier et d'améliorer la transparence des procédures"*

Politiques locales à caractère social ou environnemental

**Tout doit être sur la table.
Et nous devons nous attaquer au cœur des questions règlementaires, de façon à ce qu'un produit accepté d'un côté de l'Atlantique puisse immédiatement entrer sur le marché de l'autre.**

David Cameron

3. Règlement des différends entreprises/ pouvoirs publics

L'outil le plus dangereux sur le plan démocratique

Article 23 : « […] l'Accord devrait viser à inclure un mécanisme de règlement des différends investisseur-État, efficace et des plus modernes, garantissant la transparence, l'indépendance des arbitres et ce qui est prévu par l'Accord, y compris à travers la possibilité pour les Parties d'appliquer une interprétation contraignante de l'Accord. Le règlement des différends d'État à État devrait être inclus, mais ne devrait pas empêcher le droit des investisseurs d'avoir recours à des mécanismes de règlement des différends […]

Le géant de la cigarette Philip Morris, incommodé par les législations antitabac de l'Uruguay et de l'Australie, a assigné ces deux pays devant un tribunal spécial.

Le groupe pharmaceutique américain Eli Lilly entend se faire justice face au Canada, coupable d'avoir mis en place un système de brevets qui rend les prix de certains médicaments plus abordables.

Récemment, l'entreprise énergétique américaine Lone Pine Resources a utilisé le mécanisme « État-investisseur » inclus dans l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) pour poursuivre le Canada à hauteur de 250 millions de dollars, simplement parce que le gouvernement provincial du Québec avait mis en place un moratoire sur la fracturation hydraulique pour le pétrole et gaz dans le bassin du fleuve Saint-Laurent.

Qu’est ce qu’un tribunal d’arbitrage ?

Le tribunal est limité à quelques avocats d’affaire :

- Avocat(s) choisi(s) par la multinationale
- Avocat(s) représentant la collectivité

Les arbitres ne sont donc pas des juges investis par les pouvoirs publics, mais des juristes d’entreprises.

Ces tribunaux siègent en toute indépendance des juridictions publiques

Il nous avait prévenu…

"Nous faisons face à un conflit frontal entre des entreprises transnationales et les Etats. Ceux-ci sont court-circuités dans leurs décisions fondamentales - politiques, économiques et militaires - par des organisations globales qui ne dépendent d'aucun Etat et dont les activités ne sont contrôlés par aucun parlement, ni aucune institution représentative de l'intérêt collectif".

Salvador Allende, Assemblée générale de l'ONU, 1972

TAFTA, CETA, TISA, et nous, et nous, et nous ?

Qu'est-ce qu'on peut faire ?

Vous informer

Informer autour de vous

Protester

Elus : déclarer votre collectivité HORS TAFTA

Régions HORS TAFTA

- Basse Normandie 24/04/2014
- Bretagne 17/04/2014
- Champagne-Ardenne 23/06/2014
- Franche-Comté 04/07/2014
- Ile de France 02/2014
- Limousin 04/2014
- Lorraine 07/2014
- Midi-Pyrénées 06/2014
- Nord-Pas de Calais 06/2014
- Pays de la Loire 06/2014
- Picardie 04/2014
- Poitou-Charentes 07/2014
- Provence-Alpes-Côtes d'Azur 02/2014
- Rhône-Alpes 05/2014

Départements Hors TAFTA

- 34 Hérault – 06/2014
- 81 Tarn – 04/2014
- 93 Seine Saint Denis – 04/2014
- 94 Val de Marne – 07/2014

Nombre de Villes et Com de Com HORS TAFTA par département

Dépt	nbre	Dépt	nbre	Dépt	nbre	Dépt	nbre	Dépt	nbre
04	2	21	2	42	4	60	1	84	1
05	7	25	2	44	2	65	1	91	1
06	1	30	6	45	1	68	1	92	2
07	2	31	1	47	1	72	1	93	3
09	3	37	1	48	3	76	1	94	1
11	4	38	5	50	1	79	1		
13	1	40	1	59	4	83	1		

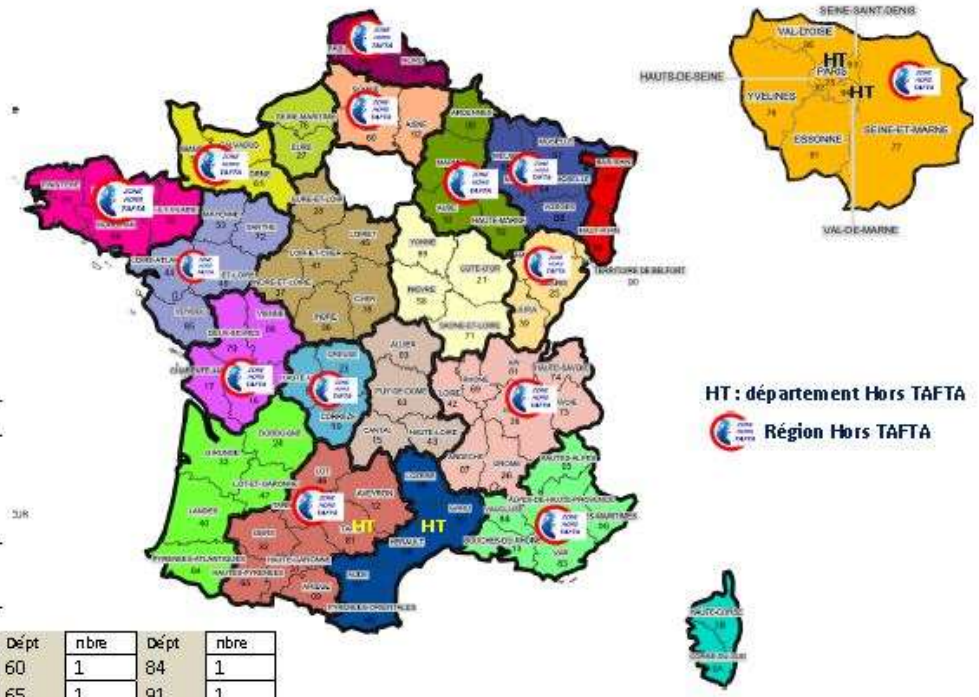

ETAT recensé en septembre 2014
Détail des délibérations sur
http://stoptafta.wordpress.com/mobilisations/

Merci de votre attention Comité ATTAC Périgueux-Nontron - septembre 2014